EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DEL BERATIONS Accusé de réception en préfecture 095-269500237-20250429-DEL-12-2025-DE Date de télétrampaison : 26/05/2025

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNAL D'ACTION SOCIAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNAL D'ACTION SOCIAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNAL DE LA COMMUNAL

Département du VAL D'OISE

Du 29 avril 2025

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL CANTON DE TAVERNY

OBJET

Convention de partenariat

avec l'association « Les Petits Frères des Pauvres »

Nota-Le Maire. Présidente du **CCAS** certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le

28/05/25

Que la convocation du Conseil d'administrati on du CCAS a été faite le 24 avril 2025

Et que le nombre des membres en exercice est de: 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 avril à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LEBRAS. Mila CANAS, Chantal HUET et Jeanine PELAMOURGUES

Administrateurs absents excusés:

Monsieur Mouloud ANIBA donne pouvoir à madame Françoise NORDMANN

Messieurs Marc REMOND et David POTREL

Monsieur Thomas BFDON

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée: Madame Maud SAID - Assistante Administrative

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L113-1 à L114-5

VU la convention de l'association « Les Petits Frères des Pauvres »,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les personnes âgées an favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement.

CONSIDERANT la proposition de l'association de visites régulières d'un bénévole au domicile des personnes âgées isolées,

La convention est conclue pour une durée d'un an et reconductible tacitement.

Votes pour: 8

Vote contre: 0

Abstention: 0

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Autorise, madame la Présidente du CCAS, à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Petits Frères des Pauvres » et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 29 avril 2025

Présidente du CAS.

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET